

CHALLENGE DES COTEAUX

ETAPE 1 le 22 FEVRIER 2026 AU CHAP'TRAIL

ETAPE 2 LE 08 MARS 2026 AU TRAIL DES COSTALATS

REGLEMENT

REGLEMENT DU CHALLENGE 2026

Article 1 – Organisateur

Le Challenge des Coteaux est organisé conjointement par l'association CHAPTRAIL et l'association Les Traileurs des Costalats domiciliées respectivement au Haut de Bosdarros et à Mazères Lezons.

Article 2 – Lieu et Date

La date de l'étape 1 est fixée au dimanche 22 février 2026 lors de l'édition du CHAP'TRAIL sur la course du 21 kms dont le départ sera donné à 09h30.

La date de l'étape 2 est fixée au dimanche 08 mars 2026 lors de l'édition du Trail Des Costalats sur la course du 21 kms dont le départ sera donné à 09h00.

Article 3 – Conditions de participation

Pour ce challenge, les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- JUNIOR (nés en 2008 et avant)

Pour les 2 étapes se conformer au règlement de chaque organisation concernant les distances de 21 kms.

Article 4 - Limitation et Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé :

- pour le challenge comprenant les 2 courses de 21 kms à 26€

Le prix des engagements comprend l'ensemble des avantages de chaque course mentionnés dans leur règlement respectif.

La limite du nombre de participants est fixée à 100.

Aucune inscription au challenge ne sera prise lors de la journée de la première étape au CHAPTRAIL.

Dispositions communes aux deux étapes du challenge.

- C'est la société Pyrénées Chrono qui est prestataire de service pour les inscriptions et le chronométrage (www.pyreneeschrono.fr). Il est possible de s'inscrire par internet jusqu'au 21 février 2026 à 18h00.
- Canicross non autorisé.

Article 5 - Dossard

POUR ETAPE 1 : Les dossards seront à retirer à la salle polyvalente de Haut de Bosdarros le matin de la course à partir de 08h00.

POUR ETAPE 2 : Les dossards seront à retirer au complexe sportif de Mazères Lezons le matin de la course à partir de 7h00.

Article 6 – Cession de Dossard

Tout engagement est personnel. L'inscription au challenge engage le coureur nominativement sur les 2 courses.

Article 7 - Règles sportives/Esprit du trail

Respect des propriétés traversées et de l'environnement.

Vous allez traverser de nombreuses propriétés privées et courir dans des sites naturels.

Nous vous demandons de :

Respecter la végétation, les clôtures, ne pas jeter vos débris sur le sol, ne pas crier intempestivement, faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

Article 8 – Classements/Récompenses

Seront récompensés :

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch.

La remise des prix aura lieu vers 13h00 lors de l'étape 2 le dimanche 08 mars 2026.

Article 9 - Contrôle/Abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre le dossard.

Voir les règlements de course.

Article 10 - Acceptation du présent règlement

La participation au challenge des Coteaux suppose l'acceptation du présent règlement, l'acceptation du règlement du CHAP-TRAIL et l'acceptation du TRAIL DES COSTALATS.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessus.

